

PROTECT - QUATRE SAISONS-ÉTÉ - DUO DE MENTHES ET FRUITS DES

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation PROTECT - QUATRE SAISONS-ÉTÉ - DUO DE MENTHES ET FRUITS DES BOIS
10MG NICOTINE LACTATE
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit 10ml
UFI : P3J7-J0X2-300H-XP7C

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - E-liquide pour dispositif électronique de vapotage

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

JOUANY PROD
2 RUE DE BENELUX
31150 LESPINASSE France
Téléphone : +33787128315
Site web <https://jouanyprod.com/>
JOUANY PROD : +33787128315 contact@jouanyprod.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Nicotine Lactate (CAS No.: 15197-02-1)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H301+H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

PROTECT - QUATRE SAISONS-ÉTÉ - DUO DE MENTHES ET FRUITS DES

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH

EUH208	Contient carvone (ISO); 2-méthyl-5-(prop-1-en-2-yl)cyclohex-2-en-1-one (99-49-0) Furaneol (3658-77-3) . Peut produire une réaction allergique.
--------	--

* Avertissement tactile (EN/ISO 11683).

* Fermetures à l'épreuve des enfants (EN/862/ISO 8317).

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Nicotine Lactate	n°CAS : 15197-02-1 Numéro d'identification UE : N°CE :	> 1 - < 2,5	Acute Tox. 1 Dermal - H310 Acute Tox. 2 Inhalation - H330 Acute Tox. 2 Oral - H300 Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable
carvone (ISO); 2-méthyl-5-(prop-1-en-2-yl)cyclohex-2-en-1-one	n°CAS : 99-49-0 Numéro d'identification UE : 606-148-00-8 N°CE : 202-759-5	> 0,5 - < 1	Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
Furaneol	n°CAS : 3658-77-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 222-908-8	> 0,01 - < 0,05	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1B - H314 Skin Sens. 1A - H317	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Appelez immédiatement un médecin.
- Après avoir inhalé des vapeurs, les premiers signes d'empoisonnement peuvent apparaître des heures plus tard, alors consultez toujours un médecin.
- En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation de brouillard de pulvérisation, consulter un médecin.
- Pas de réanimation bouche à bouche ou bouche à nez. Utilisez un sac Ambu ou un ventilateur.



PROTECT - QUATRE SAISONS-ÉTÉ - DUO DE MENTHES ET FRUITS DES

<u>Après contact avec la peau</u>	<ul style="list-style-type: none">- Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.- Examen médical nécessaire même en cas de suspicion d'intoxication.- Retirer immédiatement les vêtements contaminés et saturés.
<u>Après contact avec les yeux</u>	<ul style="list-style-type: none">- Rincer immédiatement soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
<u>En cas d'ingestion</u>	<ul style="list-style-type: none">- Consulter immédiatement un médecin (centre antipoison).- En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.- En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec beaucoup d'eau (uniquement si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin.- Faire vomir lorsque la personne affectée n'est pas inconsciente.- Observer le risque d'aspiration en cas de vomissements.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune donnée disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Brouillard d'eau
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau puissant

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune donnée disponible.

Produits de décomposition dangereux - Aucune donnée disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.
- Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.



PROTECT - QUATRE SAISONS-ÉTÉ - DUO DE MENTHES ET FRUITS DES

- Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Celui-ci ne doit pas être déversé dans les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Éviter la génération de poussière.
- Fournir une ventilation adéquate.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Portez des gants de protection.
- Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.
- N'utilisez les gants qu'une seule fois.

Pour les secouristes

- Mettre les personnes en lieu sûr.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec un matériau liant les liquides (p. ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).
- Ramasser sans poussière et déposer sans poussière.
- Ne pas utiliser de brosse ou d'air comprimé pour nettoyer les surfaces ou les vêtements.
- Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant scrupuleusement les réglementations environnementales.
- Utilisez un aspirateur industriel agréé pour l'enlèvement.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Equipement de protection individuelle : voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Éviter l'exposition - obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
- Fermez toujours hermétiquement les contenants après avoir retiré le produit.
- Fournir une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
- Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement.
- Mettre les couvercles sur les contenants immédiatement après utilisation.
- Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).
- Les vapeurs/aérosols doivent être évacués directement au point d'origine.

PROTECT - QUATRE SAISONS-ÉTÉ - DUO DE MENTHES ET FRUITS DES

- L'utilisation n'est autorisée que dans des systèmes fermés.
- Ne mettez pas de chiffons de nettoyage imprégnés de produit dans les poches de votre pantalon.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Retirer immédiatement les vêtements contaminés et saturés.
- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- Les vêtements de travail usagés ne doivent pas être portés en dehors de la zone de travail.
- Retirer les vêtements contaminés et saturés.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.
- Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Rangement séparé des vêtements de travail.
- Se laver les mains et le visage avant les pauses et après le travail et prendre une douche si nécessaire.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- N'utiliser que des récipients spécifiquement approuvés pour la substance/le produit.
- Restreindre l'accès général au magasin.
- Conserver le récipient bien fermé.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune donnée disponible.

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- L'air ne doit être renvoyé dans la zone de travail qu'après un nettoyage suffisant.
- Voir rubrique 7 de la fiche de données de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Portez des gants de protection.
- La qualité des gants de protection résistants aux produits chimiques doit être choisie en fonction de la concentration spécifique du lieu de travail et de la quantité de substances dangereuses.
- Lunettes avec protection latérale.



PROTECT - QUATRE SAISONS-ÉTÉ - DUO DE MENTHES ET FRUITS DES

- Lunettes de sécurité anti-poussière.



- Tablier de protection.

- Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre :

- La classe de filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant survenir lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire autonome doit être utilisé.

- Blouse de laboratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	jaune	<u>Odeur</u>	fruité
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	
<u>Caractéristiques des particules</u>			
Taille des particules		Aucune donnée disponible	

PROTECT - QUATRE SAISONS-ÉTÉ - DUO DE MENTHES ET FRUITS DES

Empoussièrément	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune donnée disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

- Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
- Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
- Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4 - Nocif par inhalation.

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible

PROTECT - QUATRE SAISONS-ÉTÉ - DUO DE MENTHES ET FRUITS DES

	CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible
	- Nocif en cas d'inhalation. - Nocif par contact avec la peau. - Nocif en cas d'ingestion.	
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Aucune donnée disponible.	
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Aucune donnée disponible.	
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Aucune donnée disponible.	
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Aucune donnée disponible.	
<u>Cancérogénicité</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Aucune donnée disponible.	
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Aucune donnée disponible.	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Aucune donnée disponible.	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Aucune donnée disponible.	
<u>Danger par aspiration</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Aucune information disponible.	

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

PROTECT - QUATRE SAISONS-ÉTÉ - DUO DE MENTHES ET FRUITS DES

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune donnée disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - Aucune information disponible.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Consulter le fournisseur au sujet de l'élimination des déchets.

- Les déchets à éliminer doivent être classés et étiquetés.
- Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
- Les déchets nécessitent une surveillance particulière.
- Envoyer à un incinérateur de déchets dangereux en respectant les réglementations officielles.
- Les déchets destinés au recyclage doivent être classés et étiquetés.



PROTECT - QUATRE SAISONS-ÉTÉ - DUO DE MENTHES ET FRUITS DES

- Les emballages qui ne peuvent pas être correctement nettoyés doivent être éliminés.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	18/04/2025		

Abréviations et acronymes

- ADR : L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.



PROTECT - QUATRE SAISONS-ÉTÉ - DUO DE MENTHES ET FRUITS DES

- CME0 : Concentration la plus faible avec effet observé.
- DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
- DME0 : niveau d'effet indésirable observé le plus bas.
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- EC50 : Concentration efficace de la substance provoquant des effets néfastes chez 50 % des animaux testés.
- IATA : Association du transport aérien international.
- IMDG : Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- NOEC : Concentration sans effet observé.
- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- PNEC : concentration prévue sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TWA : moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 1 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 1
Acute Tox. 2 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 2
Acute Tox. 2 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 2
Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
H301+H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

*** **